

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article94>

Justice coloniale

- Dossiers - R  pression -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mercredi 31 mars 2004

Mis    jour le : mercredi 2 juillet 2008

UGTG.org

À la face du monde, la France, grande puissance mondiale apparaît comme le pays des droits de l'homme, défenseur des libertés fondamentales, terre d'égalité, de fraternité et de démocratie.

Il n'en est rien de tout cela en Guadeloupe, l'une des dernières colonies de la France situées dans la Caraïbe, où des Femmes et des Hommes pensent différemment que le gouvernement de la grande République Française.

La justice coloniale française Condamne des syndicalistes Guadeloupéens

Créée en 1973, l'Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe (UGTG), défend les intérêts des Travailleurs, milite pour qu'en Guadeloupe, les travailleurs gagnent en respect et en dignité. Elle défend la culture, les traditions Guadeloupéennes et lutte pour la libération du pays.

Les gouvernements de la France se suivent et se ressemblent quand il s'agit de répression antisyndicale.

Le gouvernement CHIRAC-RAFFARIN-SARKOZY, a entrepris une féroce répression policière, judiciaire se traduisant par des condamnations pénales contre les Travailleurs et les responsables syndicaux de l'UGTG. :

27 mois de prison ferme, 75 mois de prison avec sursis, 120.159,50 d'euros d'amende soit 787 044 F ont été retenus à l'encontre de 13 militants et dirigeants du Syndicat UGTG (liste non exhaustive)

[-] **Guy SUZANON**, Membre du Conseil Syndical de l'UGTG, Secrétaire Général de l'UTC-UGTG (Union des Travailleurs des Collectivités) est condamné à 4 mois de prison avec sursis et 6.000 euros d'amendes pour présence sur un barrage à l'occasion d'une grève des Travailleurs Communaux ;

[-] **Eddy PETER**, Membre du Conseil Syndical de l'UTC-UGTG, est condamné à 6 mois de prison avec sursis et 1627,50 euros d'amende pour sa seule présence sur un barrage ;

[-] **Dolice PAQUION**, Militante gréviste de la commune du Lamentin, a été condamnée à 3 mois de prison

avec sursis et 300 euros d'amende pour avoir, dans une bousculade, heurté une urne qui s'est brisée en tombant au sol ;

[-] **Jocelyn COMUCE**, Délégué du Personnel de la Société Ecomax, est condamné à 6 mois de prison avec sursis et 5607 euros d'amende selon le témoignage d'un chef de magasin qui l'aurait reconnu parmi les grévistes ayant occupé un magasin Ecomax ;

[-] **Daniel DICANOT**, Délégué du Personnel de la Société Match, a été licencié et a été condamné à 12 mois de prison avec sursis et 5607 euros d'amende selon le témoignage du même chef de magasin qui l'aurait reconnu parmi les grévistes ayant occupé un magasin Ecomax ;

[-] **Patrice FERGÃO**, Secrétaire Général Adjoint de l'UEC-UGTG (Union des Employés du Commerce), a été condamné à 12 mois de prison avec sursis et 5607 euros d'amende selon le témoignage toujours du même chef de magasin qui l'aurait reconnu parmi les grévistes ayant occupé un magasin Ecomax ;

[-] **Michel MOLIA**, Délégué Syndical de la Société Match, a été licencié et a été condamné à 12 mois de prison avec sursis et 5607 euros d'amende selon le témoignage, encore, du même chef de magasin qui l'aurait reconnu parmi les grévistes ayant occupé un magasin Ecomax ;

[-] **François MONTANTIN**, Délégué du Personnel de la Société Ecomax, licencié et condamné à 6 mois de prison avec sursis et 5607 euros d'amende selon le témoignage de ce même chef de magasin qui l'aurait reconnu parmi les grévistes ayant occupé un magasin Ecomax ;

[-] **Louis CARL**, Délégué du Personnel de la Société Ecomax, condamné à 12 mois de prison avec sursis et 5607 euros d'amende selon le témoignage, encore et toujours, de ce même chef de magasin qui l'aurait reconnu parmi les grévistes ayant occupé un magasin Ecomax ;

[-] **Elie DOMOTA**, Secrétaire Général Adjoint de l'UGTG, condamné à 2 mois de prison avec sursis pour avoir participé à une mobilisation suite à l'arrestation abusive et à la garde à vue de Raymond GAUTHIEROT, Secrétaire Général de l'UGTG ;

[-] **Luciano LENDO**, Membre du Conseil Syndical de l'UGTG, Membre du Conseil Syndical de l'UTHTR-UGTG (Union des Travailleurs de l'Hôtellerie et de la Restauration) a été condamné à 4 mois de prison ferme suite à une plainte pour coups et blessures sur la personne du Directeur # de l'Hôtel Crêole Beach (dont le PDG Monsieur Patrick VIAL-COLLET est président du MEDEF). Le Directeur de l'Eurotel avait tenté violemment de s'opposer à la mise en place d'un piquet de grève en bousculant les grévistes ;

[-] **Armand TOTO**, Membre du Conseil Syndical de l'UGTG, a été condamné :

1 : A 6 mois de prison ferme et 8700 euros d'amende, suite à une grève des Agents de la Sécurité, qui avaient paralysé l'Hôtel le Club Med ;

2 : A 4 mois de prison ferme et le paiement de la somme totale de 9890 euros en dommages et intérêts à 4 gendarmes, qui ont déclaré avoir été frappés par le seul Armand TOTO ;

[-] **Michel MADASSAMY**, Membre du Conseil Syndical de l'UGTG et de l'UTPP (Union des Travailleurs des Produits

PÃ©toliens)

1 : Est condamnÃ© Ã 3 mois de prison ferme et 7000 euros de dommages et intÃ©rÃ©ts : il lui est reprochÃ© d'avoir participÃ© Ã une manifestation pour la mÃ©moire et la reconnaissance des 10 000 victimes anti-esclavagistes tombÃ©es en 1802 lors de la guerre de Guadeloupe oÃ¹ ils s'Ã©taient opposÃ©s vaillamment Ã l'armÃ©e de NapolÃ©on BONAPARTE. Sans aucune preuve, sans aucun tÃ©moignage, il est condamnÃ© pour dÃ©gradation en rÃ©union ;

2 : Est aussi condamnÃ© Ã 10 mois de prison ferme et 53.000 euros de dommages et intÃ©rÃ©ts, toujours sans preuve, accusÃ© d'avoir brisÃ© le pare brise d'un camion de la SociÃ©tÃ© Texaco. SociÃ©tÃ© qui par ailleurs a licenciÃ© pour faits de grÃ©ve 3 chauffeurs.

MalgrÃ© les absences flagrantes de preuve, les irrÃ©gularitÃ©s dans la procÃ©dure, les chefs d'inculpation bÃ©nins, les militants de l'UGTG sont de toute faÃ§on condamnÃ©s Ã des peines sauvages, Ã l'issue de simulacre de procÃ©s, prÃ©cÃ©dÃ©s de plusieurs dizaines d'arrestations arbitraires et de passages Ã tabac.

Nos recours devant la Cour d'Appel, nos pourvois en cassation son rejetÃ©s et les sentences confirmÃ©es.

L'appareil judiciaire franÃ§ais sÃ©vit.

Ces dÃ©cisions de justice nous rappellent celles prises par cette mÃªme justice franÃ§aise qui code noir en mains, ordonnait de trancher poignets et jarrets de nos ancÃªtres rÃ©duits en esclavage et qui se battaient pour que tout Homme et Femme de Guadeloupe soit reconnu en tant que tel, quelle que soit la couleur de sa peau.

Ces dÃ©cisions de justice interviennent au moment oÃ¹ plus d'une trentaine de militants de l'UGTG, dont des DÃ©lÃ©guÃ©s, sont licenciÃ©s pour faits de grÃ©ve, ou pire, sous injonction du PrÃ©fet, Gouverneur de Guadeloupe.

Elles font suite aux tentatives d'incendie de l'UGTG en 1991, Ã la blessure par arme Ã feu de 10 militants de l'UGTG sur un piquet de grÃ©ve en 1996.

Hier encore, un patron, descendant des esclavagistes, a frappÃ© Ã coup de crosse de pistolet un de nos dirigeants, avant certainement de frapper un syndicaliste d'une balle, autorisÃ© qu'il se sent par le patronat qui d'ailleurs, en dÃ©cembre 2001, s'est engagÃ© avec la bÃ©nÃ©diction du PrÃ©fet et de certains politiciens Ã liquider l'UGTG et ses dirigeants.

Ces dÃ©cisions de justice nous remÃ©morent les atteintes portÃ©es au droit d'expression et Ã la libertÃ© syndicale et qui en Guadeloupe, comme partout dans le monde, s'est traduit par un lourd tribut de victimes :

[-] FÃ©vrier 1910 : 3 tuÃ©s lors d'un mouvement des ouvriers agricoles et industriels Ã Saint-FranÃ§ois ;

[-] FÃ©vrier 1910 : 1 tuÃ© Ã Capesterre-Belle-Eau

[-] **1925** : 6 tuÃ©s Ã l'Usine de Duval Ã Petit-Canal ;

[-] **1931** : une femme tuÃ©e Ã Sainte-Rose lors d'un mouvement des ouvriers agricoles ;

[-] **1952** : 4 tuÃ©s (dont une femme enceinte) au Moule lors d'un mouvement des ouvriers agricoles et industriels ;

[-] **1967** : 87 tuÃ©s lors d'une grÃ¨ve des ouvriers du bÃ¢timent qui revendiquaient 2% d'augmentation, 25% leur a Ã©tÃ© accordÃ© suite Ã cette barbarie.

Tous tuÃ©s par les militaires de l'Ã©tat franÃ§ais au service du patronat et des capitalistes.

Licenciement, condamnation et racket perpÃ©trÃ©s par l'Ã©tat franÃ§ais et sa justice aux ordres, Ã l'encontre du syndicaliste de Guadeloupe et particuliÃ¨rement celui affiliÃ© Ã l'UGTG. Sous couvert de condamnation Ã des amendes, l'Ã©tat franÃ§ais et sa justice ne font que rÃ©pondre Ã lâEuros"objectif qui est de tenter dâEuros"affamer, dâEuros"humilier, de briser ce syndicaliste dans son statut d'Homme ou de Femme afin d'Ã©radiquer toutes vellÃ©itÃ©s de construction sociale dans notre pays.

Comme les vaillants hommes et femmes qui ont jalonnÃ© notre histoire, Luciano LENDO, Armand TOTO, Michel MADASSAMY et tous les militants de l'UGTG sauront faire face aux dÃ©cisions iniques de la justice coloniale franÃ§aise, au service du MEDEF et du capitalisme.

Il ne sera pas fait appel de la dÃ©cision, du Tribunal Correctionnel de Pointe-Ã -Pitre en date du 24 Mars 2004 condamnant Michel MADASSAMY Ã 10 mois de prison ferme et 53.000 euros de dommages intÃ©rÃ©ts dans le dossier Texaco, ni de celle du Mercredi 31 Mars 2004 le condamnant Ã 3 mois de prison ferme et 7000 euros dâEuros"amende dans le dossier du 27 Mai 2001, jour de commÃ©moration de lâEuros"abolition de lâEuros"esclavage.

L'UGTG affirme que la justice franÃ§aise en Guadeloupe n'anÃ©antira pas le droit naturel Ã la rÃ©sistance Ã l'oppression qui a habitÃ© les combattants de la libertÃ©, hommes et femmes de la pÃ©riode esclavagiste, et qui anime les travailleurs de Guadeloupe, leurs dignes hÃ©ritiers.

FidÃ¨le Ã la lutte de classe et la ligne de masse pratiquÃ©es depuis 30 ans pour l'instauration de rapports de production nouveaux et l'Ã©dification d'une Ã©conomie orientÃ©e vers la satisfaction des intÃ©rÃ©ts du peuple guadeloupÃ©en et en particulier des travailleurs.

L'UGTG affirme qu'elle continue le combat pour le droit au travail pour tous et par consÃ©quent, la lutte contre le travail prÃ©caire et pour le travail dÃ©cemment rÃ©munÃ©rÃ©.

L'UGTG poursuit son combat pour le droit de reprise des entreprises par les salariÃ©s soucieux de la pÃ©rennitÃ© de leur emploi, face Ã tout patron affairiste, corrompu et maffieux.

L'UGTG fait appel Ã tous ses adhÃ©rents, Ã l'ensemble des travailleurs, au peuple de Guadeloupe, aux organisations Ã©prises de justice, Ã l'opinion internationale pour engager sous des formes diverses, une vaste solidaritÃ© contre la rÃ©pression antisyndicale dont sont victimes les syndicalistes de Guadeloupe.

L'UGTG invite tous les défenseurs des droits de l'Homme et les Syndicats des Travailleurs à faire circuler l'information et à se tenir prêts à apporter leur solidarité.

Le Secrétaire Général,

R. GAUTHIEROT

P-P, le 01/04/04

| Lire : [Complot Etat - Medef](#)